

LE PROTOCOLE DES MESURES PREVENTIVES
D'HYGIENE GENERALE ET RENFORCEES

1- DÉFINITION

Les crèches sont des établissements d'accueil collectif et non permanent d'enfants en bonne santé de deux mois et demi à 6 ans. Ce ne sont pas des établissements de santé cependant les enfants sont exposés aux mêmes risques d'infections que dans les autres collectivités.

Les micro-organismes le plus souvent en cause lors de ces infections peuvent être des :

- **Virus** : virus respiratoire syncytial (VRS), virus herpétique, rotavirus (responsable de diarrhées épidémiques)
- **Champignons** : *Candida albicans* responsable du muguet buccal ;
- **Bactéries** : Staphylocoques et Streptocoques notamment.

Ces agents infectieux sont en partie éliminés par l'action mécanique du lavage et sont généralement peu thermorésistants au-delà de 65°, seuil à partir duquel on constate un effet de létalité sur la flore microbienne.

Le risque infectieux en crèche est considérablement diminué si les règles d'hygiène sont respectées.

2- HYGIÈNE DES MAINS DU PERSONNEL

- Après chaque geste sale – Avant chaque geste propre :
- A l'arrivée et au départ du lieu de travail, avant un contact alimentaire, avant chaque repas, avant et après chaque change, à chaque contact avec un produit biologique

(urine, selles, sang...), après être allé aux toilettes, s'être mouché, coiffé, avant et après la prise en charge de l'enfant : change, administration de médicaments ...

- Les lave-mains / lavabos doivent disposer d'un distributeur de savon et de papier jetable.

Technique :

Lavage simple en cas de mains souillées ou désinfection par utilisation d'un produit hydro alcoolique sur mains propres.

- [Fiche technique : hygiène des mains – lavage simple](#)
- [Affiche Inpes à proximité des points d'eau](#)

3- HYGIÈNE DES MAINS DES ENFANTS

Avant chaque repas, après être allé aux toilettes, après avoir manipulé des objets souillés ou contaminés (terre, animal...) à l'eau et au savon doux.

4- HYGIÈNE DES LOCAUX

L'objectif est de prévenir la transmission des germes par l'entretien des locaux et du mobilier par l'utilisation de produits adaptés au risque

→ Les produits d'entretien :

Les produits doivent être adaptés à la nature des surfaces à traiter et à la sécurité du personnel, avec un bon pouvoir nettoyant répondant aux normes exigées pour les produits détergent-désinfectants (bactéricide, fongicide, virucide).

Il est recommandé de **ne pas multiplier les produits** afin d'éviter les mélanges et les mauvaises utilisations

- Porter des gants, - ne jamais mélanger les produits d'entretien entre eux, - respecter les dilutions et les temps de contact, - respecter les notices d'utilisation et la fiche de données sécurité du produit, - tenir les produits hors de la portée des enfants.

➤ **Fiche technique : utilisation des produits d'entretien**

➔ **Les zones, la traçabilité de l'entretien :**

Il faut nettoyer correctement et régulièrement les locaux, les surfaces de travail, le mobilier et les poubelles afin de prévenir le développement et la transmission des germes.

Le choix de la fréquence de nettoyage et des produits d'entretien se fait selon la classification de la zone, selon les risques infectieux :

- Zone 1 : Risque infectieux faible : chambres, salle du personnel, bureau de la responsable.
- Zone 2 : Risque infectieux moyen : hall d'entrée, couloirs, salles de jeux, vestiaires, lingerie.
- Zone 3 : Haut risque infectieux : cuisine, salles de changes, les sanitaires

Les modalités de nettoyage, les méthodes et la traçabilité/ enregistrements des actions effectuées sont contenues dans les fiches techniques des programmes journaliers et mensuels d'entretien des locaux.

- **Fiche technique : plan de nettoyage des locaux effectué par l'agent d'entretien**
- **Fiche technique : plan de nettoyage journalier et mensuel d'entretien de l'espace cuisine et restauration ainsi que des services "Papillons" et "Coccinelles"**

5- **PROCÉDURES DE NETTOYAGE DES JEUX D'ENFANTS :**

Il est indispensable d'instaurer des consignes claires de nettoyage et désinfection pour chaque type de matériel et de les afficher aux endroits adéquats pour qu'elles soient appliquées :

- Peluches synthétiques, entretien au minimum hebdomadaire : lavage en machine à laver dans un cycle à 40°C.
- Jouets immergeables, entretien deux fois par semaine : trempage de 15 minutes dans une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire puis rinçage (pour diminuer le risque toxicologique) et séchage.
- Les petits jouets à surface rigide peuvent être passés au lave-vaisselle. La désinfection n'est alors pas requise.
- Jouets non immergeables, entretien quotidien : essuyage avec une lavette (à usage unique ou réutilisable changée quotidiennement avec lavage en machine) imprégnée d'une solution de détergent désinfectant compatible avec l'usage alimentaire avec un temps de contact de 15 minutes, rincer avec une nouvelle lavette propre imprégnée d'eau puis sécher.
- Les vêtements de déguisement doivent être lavés après chaque utilisation.

Recommandations

- Éliminer les jouets difficiles à entretenir.
- Laver sans délai les jouets ou peluches présentant une souillure visible.
- Éviter de partager les jouets portés à la bouche tant que ces derniers n'ont pas été lavés et désinfectés.
- Augmenter la fréquence d'entretien des jouets en cas d'épidémie.

6- HYGIÈNE DU PERSONNEL

Les membres de l'équipe ont des chaussures « crèche » (c'est-à-dire dont l'usage est exclusivement réservé à l'intérieur des locaux de la structure).

Pour encadrer les enfants, la tenue doit être : pratique pour s'agenouiller, courir, se baisser... Bouger tout simplement ; elle doit permettre en cas d'accident de se changer immédiatement. La tenue est aussi une question d'hygiène. Changée tous les jours, la propagation des maladies

est limitée. Les cheveux sont attachés ; les bijoux ne sont pas recommandés. Le vernis à ongles est interdit.

En cuisine, le port d'une blouse dédiée et une charlotte sont indispensables.

Le port des gants est requis s'il y a un risque de contact avec du sang, les muqueuses ou la peau lésée de l'enfant et lors de la manipulation de matériel, couches et linge souillés, ou lorsque les mains du professionnel comportent des lésions.

Les gants doivent être changés entre deux enfants et / ou deux activités ou en cas de manipulation de produit chimique (détergent, désinfectant). Ils doivent être jetés dans une poubelle fermée, et pratiquer ensuite une hygiène des mains.

→ Conduite à tenir en cas de toux, d'éternuements ?

- Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir en papier
- Jeter le mouchoir en papier dans la poubelle la plus proche
- Se laver systématiquement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique
- Porter un masque chirurgical pour protéger les autres (personnel ou enfant)

➤ [Fiche technique : Port du masque chirurgical + affiche Inpes « mesures barrières »](#)

7- VENTILATEURS, CLIMATISEURS

Il est important de connaître les procédés d'utilisation et d'entretien des ventilateurs et des climatiseurs pour la prévention de la transmission croisée.

L'utilisation de ventilateurs en structure d'accueil des jeunes enfants nécessite un dépoussiérage humide des pales, grilles et support du ventilateur selon le rythme adopté pour l'entretien des locaux, et l'arrêt obligatoire du ventilateur lors de l'entretien des locaux.

→ Positionnement du ventilateur :

- La partie soufflante ou rotative doit être située hors de la portée des enfants
- Évitez de placer un ventilateur dans un espace de change
- Évitez de placer un ventilateur près d'un plan de préparation des repas et biberons.

- Arrêter le ventilateur lors de la prise en charge de l'enfant
- Ne pas placer de ventilateur dans une pièce où se trouve un enfant souffrant d'infection respiratoire, ORL et plus généralement d'infection se transmettant par gouttelettes (grippe, bronchiolite...) ou par voie aérienne (varicelle...)

→ Entretien du ventilateur

L'utilisation des climatiseurs en structure d'accueil des jeunes enfants nécessite une révision annuelle de l'appareil avec un nettoyage et/ou renouvellement des filtres, et un dépoussiérage humide régulier de l'extérieur de l'appareil avec un détergent-désinfectant pour surface.

Il n'est pas recommandé d'utiliser les climatiseurs en période d'épidémie.

8- GESTION DES DÉCHETS, DU LINGE SALE

Une hygiène des mains rigoureuse doit être effectuée après avoir manipulé les couches, déchets et linge sale.

→ Pour les déchets :

L'évacuation des déchets ménagers et de la cuisine se fait régulièrement.

Les couches et déchets organiques sont manipulés avec des gants (de préférence à usage unique), recommandation forte si les mains du professionnel sont abîmées ou si l'enfant présente une diarrhée ou du sang dans les selles.

Stocker les couches sales et déchets dans une poubelle fermée et changée régulièrement. L'évacuation des déchets organiques selles, urines... est immédiatement suivie du nettoyage et de la désinfection du matériel (pot, adaptateurs de WC).

→ Pour le linge sale :

Le linge sale est toujours manipulé avec des gants à usage unique.

- Une machine « *cuisine* » rassemble : les blouses des professionnelles (tenues), les torchons, les lavettes roses, les gants de toilettes (lavage de la bouche et des mains après le repas), les bavoirs.
- Une machine « **linge des changes** » qui rassemble les lavettes bleues, les gants de toilettes et serviettes utilisées pour les changes.
- Une machine « **ménage** » qui rassemble : les serpillières-franges et lavettes.
- Ainsi, le linge du repas et le linge des changes sont dans des machines séparées. Deux corbeilles de linges sales sont donc utilisées. Pas d'adoucissant qui pourrait créer des allergies de contact.

➤ [Fiche technique : circuit du linge / circuit du linge sale lavé sur site](#)

9- BIBERON ET ALLAITEMENT MATERNEL

- Toute préparation doit être précédée d'un lavage des mains minutieux.
- L'eau des chauffe-biberons doit être changée quotidiennement (préférer les chauffe-biberons à sec)
- Le lait maternel doit être transporté dans une glacière ou dans un sac isotherme avec un pack de réfrigération.
- Ne pas dépasser 1 heure de transport.
- Replacer le lait dans le réfrigérateur à 4°C à l'arrivée (sur les étagères).
- Le biberon doit porter le nom et le prénom de l'enfant, le jour et l'heure du recueil.

- Le lait doit être consommé dans les 48 heures après le premier recueil (recommandations AFSSA).
- Le biberon doit être consommé dans l'heure qui suit la décongélation ou être replacé au réfrigérateur et consommé, il ne doit jamais être recongelé.
- Le lait reconstitué et le lait liquide entamé ne doivent pas être conservés au réfrigérateur plus de 24h.
- Les biberons doivent être stockés, immédiatement après la préparation dans un réfrigérateur réservé à cet usage, à température inférieure à 4°C à dégivrage automatique, équipé d'un thermomètre mini-maxi, avec une surveillance des T°.
- Le réfrigérateur doit être nettoyé et désinfecté de façon hebdomadaire avec un produit désinfectant agréé contact alimentaire.
- Le biberon (lait maternel ou préparation pour nourrisson en poudre) sorti de l'enceinte réfrigérée doit être consommé dans un délai d'1 heure. Tout reste de biberon préparé non consommé dans l'heure doit être jeté. La remise en température si elle est nécessaire doit avoir lieu dans les minutes précédant la consommation.

→ Entretien des biberons :

Privilégier l'utilisation du lave-vaisselle, choisir un programme supérieur ou au moins égal à 65°C, rincer et sécher en machine.

Procédé manuel par défaut : immerger le biberon et les accessoires dans une solution (eau + liquide vaisselle). Nettoyer avec un goupillon, rincer abondamment, égoutter bien sécher.

- [Fiche technique : préparation des biberons](#)
- [Fiche technique : protocole allaitement maternel](#)

10- HYGIÈNE DES WC – POTS – RÉDUCTEURS

L'objectif est de limiter les risques liés à la transmission des germes fécaux par les mains, et par l'environnement.

L'aire de change doit se trouver dans un espace clos sans communication directe avec la cuisine, le change étant l'activité la plus susceptible de contaminer l'environnement.

Les tables de change, les lavabos et les toilettes des enfants sont désinfectés une fois par jour à l'issue des changes réalisés avant les temps de sieste et chaque fois que cela est nécessaire (souillures, épidémie gastro-entérite...).

Une poubelle avec couvercle que l'on peut ouvrir sans les mains, munie d'un sac poubelle, doit se trouver dans l'espace de change. Cette poubelle est hors de portée des enfants.

Les vêtements souillés par les enfants seront manipulés avec des gants, ils ne seront pas lavés ou rincés dans l'établissement, mais mis dans un sac hermétique fermé et rendu aux parents.

Le port de gants est recommandé uniquement si la personne qui change la couche a une effraction cutanée aux mains (dermite, blessure, infection) ou si l'enfant présente une diarrhée ou du sang dans les selles.

Enlever les gants dès le change terminé, attention de ne pas contaminer l'environnement avec les gants souillés. Toujours se laver les mains avant de mettre les gants et après les avoir enlever.

11-RENFORCEMENT DES MESURES D'HYGIENE

En cas d'épidémie, ou de situation pandémique, les mesures d'hygiène peuvent être renforcées avec la mise en place de certaines actions comme :

- L'augmentation de la fréquence de nettoyage, et vigilance accrue pour les zones « à risques »
- Le changement des produits d'entretien (notamment des désinfectants ciblés)
- Le renforcement des mesures barrières (lavage des mains, port d'un masque...)